

Domaine 62 public

Vous êtes d'accord sur le partage de sept sièges; et sur quoi d'autre encore?

La gauche suisse présentera-t-elle un programme minimum ? C'était la question posée en fin d'éditorial dans notre dernier numéro. Par programme minimum, nous entendions : un programme de législation, capable d'être assumé par une majorité politique. Cette notion n'a pour l'instant pas cours en politique suisse; introduire la discussion exige donc d'assez longs développements. Une remarque préliminaire d'abord.

On ne peut parler de législature qu'en fonction des élections nationales qui auront lieu en automne 1967, dans une année. Pourquoi donc lever, si tôt, cette marmotte ? Elle a encore, devant elle, un hiver pour hiberner. En fait, nous sommes pressés et nous anticipons pour deux raisons :

Dès maintenant, les prochaines élections hantent états-majors et parlementaires; ils sont placés par l'évolution de la politique économique et fiscale suisse devant de difficiles problèmes, où ils risquent fort de laisser quelques plumes de popularité.

Ces problèmes, comment les résoudre-ils ? Le « comment » dépend en partie du « quand ». Pour nous, les solutions politiques devraient intervenir après les élections. Qu'on ne se méprenne pas ! Qu'on ne voie pas un encouragement aux dérobades, car il est beaucoup de parlementaires qui désirent reculer les échéances, dans la crainte de déplaire avant les élections, dans l'espoir de retrouver, après, une liberté provisoire. Mais il vaut la peine d'attendre, si l'on est décidé à ce que la politique de la législature résulte d'un programme soumis au peuple à la veille du renouvellement des Chambres. (Quel programme ? nous y reviendrons; pour l'instant, il ne s'agit que de délais).

Le programme apparaît comme le seul moyen de préparer des réformes et d'éviter la politique d'urgence. Vite et tout de suite, c'est la formule des conservateurs. Quand le temps presse, on ne peut plus toucher aux structures et aux privilèges qui y sont liés. C'est ce que veut la droite. Voyez les décisions actuelles du Conseil fédéral !

La deuxième raison qui nous pousse à parler dès maintenant des élections nationales, c'est que dans quelques mois la discussion prendra une tournure électoraliste. Le débat deviendra propagande. Et ce sera trop tard. Donc nous anticipons par goût du réformisme.

Le réformisme suisse

Le mot « réformisme » passa longtemps pour injurieux, du moins dans la bouche de ceux qui, aujourd'hui, portent, retour de manivelle, l'étiquette de « révisionnistes ».

Tous les partis socialistes s'en réclament encore; les uns par routine, d'autres avec fraîcheur. Cet élan était significatif, chez les plus jeunes des hommes de gauche français réunis récemment à Grenoble. Ils acceptent de penser leur action dans le cadre de l'Europe du Marché commun. Le Traité de Rome ne laisse que d'étroites limites à l'action économique; il faut donc agir obligatoirement dans ce cadre, d'où leur réformisme.

Ces conditions contraignantes, la Suisse les connaît depuis longtemps. Elle est condamnée à exporter pour vivre, à fournir du travail de haute qualité, à disposer d'une monnaie sûre. Les réformes se sont inscrites dans ces limites fort étroites; il a bien fallu que la gauche suisse s'en accommodât. Elle n'avait historiquement pas d'autre choix.

Mais une politique réformiste peut être de plus ou moins bonne qualité, dynamique ou traîne-la-jambe.

La politique sociale

Les syndicats et la gauche politique se sont partagé la tâche. Les syndicats ont été, les premiers, recon-

nus comme interlocuteurs, étant cosignataires de la Paix du Travail. Mais il a fallu la deuxième guerre mondiale pour que les socialistes obtiennent un strapontin au Conseil fédéral; il y a quelques années seulement qu'ils siègent à égalité avec les autres partis.

Les résultats ne sont pas négligeables : les salaires, le niveau de vie, les logements (malgré les prix) sont pour le moins comparables à ceux des pays voisins; quelques chapitres importants d'une politique sociale ont été mis en place.

Mais compte tenu de la prospérité du pays, la grande bourgeoisie suisse a consenti le minimum de sacrifices. L'AVS d'après-guerre, fort modeste, largement en dessous du minimum vital, pour les plus petits retraités, était le cadeau offert après le conflit mondial au moment où les pays voisins, épuisés pourtant par la guerre, mettaient sur pied une véritable sécurité sociale. L'assurance-maladie n'a été que médiocrement révisée; elle protège mal les familles nombreuses. Les syndicats mêmes constatent, aujourd'hui, dans l'euphorie de la paix du travail, que le patronat mène dans certains secteurs industriels une politique antisyndicale, faisant pression sur les cadres et les contremaîtres pour qu'ils abandonnent toute activité syndicaliste lorsqu'ils sont promus à leur fonction. Au dernier congrès de l'Union syndicale, c'est M. Wuthrich, président de la FOMH, qui s'en plaignait amèrement : or il ne passe pas pour un gauchisant exalté. Enfin la fiscalité a été maintenue à des taux extrêmement bas pour les gros revenus, les fortunes, les personnes morales, comparés aux taux pratiqués par les pays de même niveau de vie. Ce n'est qu'un échantillonnage, suffisant toutefois pour démontrer, croyons-nous, que le réformisme suisse n'a pas pu arracher de trop substantiels cadeaux : les plus importants furent obtenus quand le parti radical suisse, dont les membres les plus influents sont les représentants des milieux de la grande industrie suisse allemande, fut obligé d'admettre le tripartisme; la présence de M. Tschudi au Département de l'intérieur permit de prendre des initiatives sociales; les révisions de l'AVS, les bourses d'études furent les succès les plus notables.

Il y a trois ans, dans la prospérité économique sans ombre, la gauche jouait cette carte presque exclusivement. Dans une analyse des maîtres-mots des tracts électoraux (DP n° 3) le Parti socialiste nous donnait en tête du recensement le mot : santé. Il revenait dix fois. P.S.S. = Parti Suisse de la Santé. C'est le plus précieux de tous les biens, comme on dit dans les creux de la conversation. Mais nous ne sommes plus dans un creux de la politique suisse, et le réformisme du social va glisser à l'économique.

Les obstacles

Les obstacles à une nouvelle politique économique sont nombreux, à tous les niveaux. Au niveau du Conseil fédéral d'abord. Dans les Etats modernes, ce qui est décisif, c'est le pouvoir d'initiative; il appartient à l'exécutif et il est en ce domaine détenu par M. Schaffner; même si, lors de la dernière répartition des sièges du Conseil fédéral, les syndicats l'ont publiquement félicité d'être resté à son poste de ministre de l'économie, on ne saurait dire qu'il inspire une politique de gauche. Obstacle au niveau du Conseil des Etats, qui ne laisserait aucune chance à des réformes audacieuses. Obstacle au niveau de la pré-consultation; on imagine mal l'Union suisse des arts et métiers ou le Vorort oubliant les intérêts de leurs membres. Tous ces obstacles additionnés font qu'il n'y a pas de miracle à attendre. Reste le recours au peuple.

Bi-mensuel romand
N° 62 17 novembre 1966 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Jean-Jacques Dreifuss
Gaston Cherpillod
André Gavillet
Henri Galland
Jacques Morier-Genoud
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Demain la lune, mais ensuite?...

Le gros de l'effort spatial américain tend vers un but unique, défini en mai 1961 par le président Kennedy : arriver à la lune avant les Soviétiques. Au centre de lancement de Cap Kennedy, en Floride, dans les usines « Boeing » et « Chrysler » près de la Nouvelle-Orléans, et dans la banlieue de Los Angeles, où « Douglas » et « North American Aircraft » construisent le troisième étage des fusées Saturne-5, près de 100 000 ingénieurs travaillent au programme Apollo, qui est supposé aboutir à l'envoi de deux Américains sur le sol lunaire vers l'année 1969. Coût de l'opération lunaire : plus de 20 milliards de dollars. Le directeur de la NASA, James Webb, considère que les Soviétiques, bien qu'ils n'aient pas envoyé de véhicule habité dans l'espace depuis plus d'une année, conservent encore, dans cette lutte de prestige, une bonne longueur d'avance sur les Américains.

Une fois qu'un pied humain, pardon, un pied américain, aura foulé le sol lunaire, qu'y feront les Américains ? Quels objectifs l'aéronautique américaine, dévoreuse de 5 milliards de dollars par an, se donnera-t-elle pour les années 1970 ? Si l'on sait que le personnel affecté au programme Apollo verra le tiers de ses effectifs disponible pour d'autres tâches avant que n'ait lieu, vers 1967, le premier essai, sans équipage, d'une fusée Saturne-5, on comprend que, pour des projets de cette ampleur, les options doivent être prises plusieurs années à l'avance. On estime habituellement aux Etats-Unis que 1967 représente l'année où il faudra choisir les objectifs futurs de l'aéronautique américaine, qu'on qualifie de « programme post-Apollo ».

L'étonnant est que les responsables américains, à Washington et à la NASA, n'ont encore, semble-t-il, aucune réponse précise à ces questions. Aucun programme post-Apollo n'a été pour le moment adopté d'une manière ferme. Les Américains ne savent même pas, lorsque deux d'entre eux auront marché sur la lune, combien il y aura de voyages vers notre satellite. Et la NASA qui, dans son budget de cette année, demandait 264 millions de dollars pour adapter le programme Apollo en vue d'objectifs ultérieurs, n'en reçut que 42 millions à cet effet.

Si, comme tout semble l'indiquer, le principe d'une poursuite de l'effort spatial américain reste admis, plusieurs alternatives sont offertes :

1. Concentration sur l'exploration de la terre au moyen de véhicules orbitaux terrestres. C'est celle des alternatives qui est la plus propre à trouver des applications directement utiles à l'humanité : prévisions météorologiques, communications, cartographie, océanographie, agriculture. Les photos prises depuis les cabines Gemini se révèlent riches en renseignements sur les courants marins, et sur les effets à long terme de la sécheresse et de l'humidité. Il est inutile d'insister sur les applications dans le domaine militaire, elles sont hélas ! fort nombreuses.
2. L'exploration scientifique de la lune.
3. L'exploration planétaire, domaine où l'avance des Russes est déjà bien manifeste. C'est la plus ambitieuse et la plus coûteuse des alternatives. Des voyages en direction de Vénus en 1975 et en direction de Mars en 1978 pourraient être le prélude au débarquement d'un Américain sur la planète Mars au début des années 1980; mais l'aller-retour, avec les cabines actuelles, ne durerait pas moins de deux ans et nul ne sait si un homme peut vivre si longtemps en état d'apesanteur.

Il est évident que le choix n'est pas exclusif, et que l'un ou plusieurs de ces programmes peuvent être adoptés. Mais le programme spatial a aujourd'hui, aux Etats-Unis, de puissants rivaux : la « Grande Société », c'est-à-dire le programme social intérieur de l'administration Johnson, et le Vietnam, 15 milliards de dollars par an; ces deux priorités repoussent toutes les autres au second plan. Le programme spatial américain a été conçu et développé pendant la présidence Kennedy, à un moment où les espoirs nés de la détente Est-Ouest permettaient d'envisager, pour les années à venir, un graduel ralentissement de la course aux armements que se livrent les Etats-Unis et l'Union soviétique; il était comme un substitut qui permettrait éventuellement de reconverter la technologie militaire. Aujourd'hui l'Amérique en guerre n'a que faire d'un substitut à son industrie d'armement.

Pour le moment, la NASA met pratiquement exclusivement l'accent sur l'aspect prestigieux et militaire, plutôt que scientifique, de l'exploration spatiale. Il y a peu de temps encore, les astronautes américains se recrutaient exclusivement parmi les officiers de l'armée. Sensible aux critiques nées de cette situation, la NASA a entrepris, à la fin 1964, une campagne de prospection en vue de recruter quelques futurs astronautes parmi la communauté scientifique. Sur plus d'un millier de candidats qui se sont présentés (conditions : il faut être Américain, docteur en sciences ou en médecine, en excellente santé, être âgé de moins de trente-six ans et mesurer 182 cm au maximum), un médecin, un géologue et trois physiciens furent retenus en juin 1965 (la NASA espérait arriver au chiffre de 20) et sont depuis cette date soumis à l'entraînement au Centre des véhicules spatiaux habités, à Houston, Texas.

Il est improbable qu'un universitaire participe aux premiers voyages du programme Apollo. Il n'est prévu, dit-on, de ne les adjoindre qu'aux équipages des vols ultérieurs de cette série et surtout — si le Congrès les approuve — dans les programmes post-Apollo.

Il faut espérer que la NASA saura mettre davantage l'accent, à l'avenir, sur l'aspect proprement scientifique de l'exploration spatiale, soit qu'elle se décide en faveur de l'exploration terrestre avant tout, soit qu'elle choisisse de se lancer dans l'aventure planétaire. Il serait plus conforme à la philosophie politique de l'administration actuelle de parier sur la première de ces alternatives, mais les Américains voudront-ils laisser le champ libre aux Soviétiques qui manifestent clairement l'intention, lorsque l'étape lunaire aura été franchie, d'explorer les planètes voisines de la terre ?

Jean-Jacques Dreifuss

Emetteur protestant international

Nous avons reçu la lettre qui suit. Nous la publions à titre d'information. Elle répond à la question : Emetteur protestant, est-ce bien sérieux ?

A cette question, posée dans votre numéro 59 de *Domaine Public*, j'aimerais répondre brièvement, tout en vous suggérant que votre dossier aurait été plus « sérieux », si au moment de le préparer, vous aviez pris contact avec ceux qui sont actuellement responsables de l'étude du projet !

1. Il est exact que l'obtention de la concession est liée aux garanties financières que nous pourrions donner au Conseil Fédéral. — Il s'agit en fait pour nous de trouver environ 8 000 000 frs pour la construction et 2 300 000 frs pour l'exploitation annuelle des studios centraux à construire en Suisse et de l'émetteur lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de (sic) la production qui sera faite directement dans les pays vers lesquels nous voulons émettre. — Ces chiffres ont été établis par une commission technique formée de spécialistes de la construction d'émetteurs et par une commission internationale formée de responsables du travail radio chrétien sur le plan européen. — C'est la commission technique mentionnée qui a choisi la puissance de notre émetteur, en fonction des expériences faites actuellement dans le monde entier.
2. Pour couvrir le budget de construction une campagne financière unique est prévue dans le cadre des Eglises d'Europe. Pour couvrir le budget d'exploitation, nous comptons d'une part sur des contributions annuelles de ces Eglises. Nous envisageons d'autre part la création dans chaque pays intéressé, d'une Association d'amis du travail radio chrétien. — Ces associations groupées sur le plan européen soutiendront de (sic) travail de notre émetteur et pourront aussi dans certains pays soutenir le travail fait par d'autres émetteurs, par exemple celui de la Fédération luthérienne mondiale à Addis Abeba. Nous savons qu'il ne sera pas facile de couvrir un tel budget. Nous n'avons pas la naïveté (sic) de croire que nous pourrions le faire sur la base du budget actuel de l'Association EPI. — Ce budget était suffisant pour ac-

complir le très gros travail de propagande réalisé jusqu'à ce jour par cette Association; maintenant que nous arrivons probablement au seuil de l'année des réalisations, la question financière est envisagée sur des bases neuves, adaptée à une situation nouvelle.

3. C'est à la fin de ce mois que des délégués des Eglises européennes se réuniront pour prendre connaissance du rapport produit par les commissions mentionnées plus haut. Ils décideront si le projet est suffisamment solide pour être présenté au courant de l'hiver encore aux hautes autorités des Eglises, afin qu'elles prennent les mesures financières nécessaires. — Etant donné les réactions assez positives reçues à ce jour, nous pouvons penser que nous trouverons les appuis nécessaires.
4. Vous semblez déceler un changement de doctrine entre celle exposée par l'évêque (sic) Sigg et celle décrite dans la *Vie Protestante* au début de l'été. — S'il est vrai que sur beaucoup de points les études ont fait évoluer le projet, je puis affirmer qu'en ce qui concerne la neutralité, les positions n'ont pas évolué. La neutralité est pour nous une obligation, non seulement du point de vue Suisse (sic), mais aussi du point de vue des Eglises avec qui nous allons collaborer. Cette neutralité est un impératif politique, mais aussi un impératif spirituel, fondé sur le respect que nous nous devons les uns aux autres. C'est pour pouvoir la garantir au mieux que nous avons prévu que d'une part la majorité des programmes parlés seront produits par les Eglises mêmes des pays qui les recevront, et que d'autre part, une commission centrale des programmes formée de délégués des diverses zones, des Eglises suisses et enfin de membres nommés par l'autorité fédérale de surveillance (choisie par le Conseil Fédéral et de la SSR, supervisera et coordonnera le travail. Ici encore nous connaissons les problèmes que nous allons rencontrer, mais trouvons de bon augure que les responsables des Eglises étrangères se trouvant dans les situations les plus difficiles acceptent de venir étudier avec nous les questions les plus concrètes de la production.

5. La Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse ayant officiellement pris position en 1962 en faveur du projet, depuis lors, elle n'avait plus besoin de s'exprimer officiellement.

Cependant la lecture des procès-verbaux des assemblées de la Fédération vous montreraient qu'elle a très sérieusement soutenu vos études. Rien qu'en 1965, elle a organisé en liaison avec l'Association EPI, une conférence internationale, elle a financé le travail du groupe d'étude issu de cette conférence, elle a engagé un secrétaire d'étude à plein temps. Cette année elle a participé (sic) à l'engagement d'un technicien et invité, avec l'Association EPI, les Eglises à déléguer de leurs membres influents (sic) à la conférence organisée pour la fin de ce mois.

Après cette conférence, et au vu des résultats atteints, elle devra après avoir réouvert (sic) le dialogue avec le Conseil Fédéral, prendre les décisions définitives concernant et la réalisation du projet et sa participation financière à l'entreprise.

Clément Barbey, Secrétaire de la Fédération des Eglises Protestantes de la Suisse pour l'Emetteur Protestant International

Cette lettre n'ajoute rien de nouveau. Passons sur les leçons de sérieux; dans tous les cas, il n'était pas très sérieux de la part des promoteurs de l'EPI d'annoncer qu'une concession provisoire avait été obtenue du Conseil fédéral quand tel n'était pas le cas. Nous nous bornerons aux remarques suivantes :

Le problème du financement de l'EPI concerne les promoteurs. Il se résume en cette formule d'une brochure de 1960 : « Les auditeurs paient. Dieu y pourvoit ». Reste, ce qui nous regarde aussi, une certaine conception de la Confédération.

Les émissions seront destinées : à l'Europe de l'Est, l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal), l'Afrique du Nord.

« Le financement de l'émetteur sera présenté aux Eglises pouvant le soutenir comme étant une occasion de manifester leur solidarité chrétienne dans une optique missionnaire » (rapport du pasteur Barbey). Enfin des membres désignés par le Conseil fédéral et la S.S.R. seraient appelés à « superviser et coordonner le travail ». Or, à nos yeux, il n'y a pas un protestantisme officiel suisse; mais un équilibre, difficilement acquis, de cantons protestants et catholiques, qui comprennent aussi d'importantes minorités juives et non-croyantes. Si respectable que soit la cause des protestants établis dans des pays où la liberté de croyance est très relative, nous ne voyons pas au nom de quel principe un émetteur international, suisse officieusement, diffuserait le protestantisme à l'intention des pays voisins, dans une optique missionnaire, sous le visa du Conseil fédéral. Est-ce sérieux ?

Austérité et dividende

L'heure de l'austérité a sonné. Livres et médicaments seront imposés, alors qu'on vient de supprimer l'impôt sur les coupons qui frappait les valeurs mobilières. Les actionnaires apprécieront d'autant plus que l'année 1966 aura été exceptionnellement bonne. La Société de Banque suisse analyse dans son dernier bulletin la politique de dividendes des sociétés suisses. Elle écrit :

« En 1966, les actionnaires ont bénéficié dans l'ensemble de répartitions avantageuses. En dépit de quelques réductions ou même suppressions de dividende, l'augmentation du total des distributions est largement supérieure à la moyenne enregistrée au cours des sept années précédentes. Il faut moins en chercher la cause dans une amélioration substantielle des gains des entreprises (les marges bénéficiaires sont sous pression dans de nombreux secteurs économiques) que dans le fait que bien des sociétés seront amenées durant les prochaines années à rechercher des fonds prêts à accepter des risques et doivent par conséquent d'ores et déjà inciter les actionnaires à souscrire aux futures augmentations de capital en améliorant leurs distributions. »

Les P.T.T. et le labyrinthe

Nous avons reçu la lettre suivante :

Messieurs,
J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre « Entretien avec un patron de la presse romande », paru dans DOMAINE PUBLIC du 14 octobre 1966. C'est avec étonnement que j'y ai trouvé l'affirmation, prêtée à M. Lamunière, selon laquelle les PTT n'auraient pas de comptabilité industrielle. « L'analyse des coûts, écrivez-vous par ailleurs, est contenue dans des rapports en plusieurs volumes d'une complexité labyrintheuse ». Ces propos ne reflètent pas l'exacte vérité. Les PTT possèdent une comptabilité de type industriel qui est considérée comme un modèle du genre par les spécialistes; de nombreuses entreprises privées ont cherché à s'en inspirer. L'analyse des coûts ou des prix de revient est un élément du nouveau plan comptable introduit le 1^{er} janvier 1962. La conception de ce système est due à feu le professeur Walther, de l'Université de Berne, et les détails en ont été fixés au cours de nombreuses années d'études.

Ainsi que le document ci-joint en témoigne, les résultats n'ont rien de « labyrintheux »: ils sont non seulement clairs, mais complets...
Je vous laisse le soin de les interpréter à l'intention de vos lecteurs et vous présente, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Jacques F. Bally
Service de presse
Direction générale des PTT

Nous revendiquons volontiers l'adjectif « labyrintheux »; mais ce néologisme mis à part, nous ne pensons pas avoir déformé, quant au fond, la pensée de notre interlocuteur.

La comptabilité des PTT est un modèle du genre, disent les PTT; difficilement déchiffrable, semblent dire les éditeurs de journaux. Nous ne sommes pas compétents pour en juger. Mais il est amusant de constater que de la confrontation entre les spécialistes de la presse et les responsables du service de presse ne peut jaillir l'information.

Toujours l'austérité

Le Conseil fédéral cherche des ressources fiscales. C'est dommage qu'il ne relise pas ses propres œuvres. Dans le message (27.8.1966) où il présente la nouvelle convention conclue entre la Suisse et la France en vue d'éviter les doubles impositions, il résume ainsi les griefs de la France. Ce texte est le meilleur document officiel qui révèle d'une part notre complaisance fiscale et d'autre part le stade avancé de notre américanisation.

« Les capitaux étrangers d'origine publique, qui aidèrent à financer dans les années de l'immédiat après-guerre la reconstitution de l'appareil industriel européen (plan Marshall), sont remplacés depuis quelques années, particulièrement en France, par des investissements d'origine privée. Quoique la France soit en principe favorable à un tel développement, elle n'ignore pas le danger que représente une infiltration de capitaux privés étrangers (principalement américains) dans des entreprises traditionnellement françaises. Souvent ces capitaux étrangers s'investissent non pas directement mais, dans une proportion grandissante, par l'intermédiaire de la Suisse ou plus précisément par l'intermédiaire de sociétés constituées en Suisse. Il ressortirait d'enquêtes statistiques que la part des investissements directs d'origine privée en France provenant de différents pays décroît dans une mesure qui correspond à l'accroissement des capitaux qui s'investissent par l'intermédiaire de la Suisse. Les autorités françaises sont convaincues que ce détour par l'intermédiaire de la Suisse est toujours plus employé parce que le niveau des impôts en Suisse en général et les privilèges fiscaux accordés par les cantons aux holdings, aux sociétés domiciliées, aux fondations de famille et aux fiduciaires en particulier représentent un attrait fiscal considérable. Sans doute reconnaissent-elles que la Suisse est entièrement libre d'élaborer sa législation fiscale comme elle l'entend, mais elles estiment que les autres Etats, pour leur part, sont en droit de considérer comme anormal que certains bailleurs de fonds profitent de ces circonstances. »

Service militaire et coopération technique: immobilisme suisse, ingéniosité belge

Alors qu'elle venait d'être adoptée par l'Assemblée nationale, nous avons traité (D.P. n° 37) de la loi de réforme de l'armée française, introduisant le « service militaire différencié ».

Rappelons les trois affectations possibles :

1. Le service armé (16 mois)
2. Le service de défense civile (16 mois) qui a permis de trouver, dans un cadre adéquat, une solution au problème des objecteurs de conscience français.
3. Le service de la coopération technique : 16 mois dans un pays en voie de développement avec affectation à des tâches civiles.

Ce dernier service est aujourd'hui suffisamment connu pour qu'il soit possible de dresser un premier bilan de son efficacité. C'est à quoi nous nous étions employés; le journaliste suisse Jean-Pierre Goretta, au cours d'un reportage diffusé par la TV suisse, il y a quelques mois, avait consacré une émission au même sujet.

Après avoir montré par l'image les conditions d'existence des jeunes conscrits français en Afrique centrale, et le profit humain qu'ils retirent de leur tâche constructive, le reporter tendait son micro à M. Hamani Diori, président de la République du Niger.

Celui-ci mettait l'accent sur l'un des aspects les plus positifs : cette aide complète l'aide internationale représentée par des experts hautement qualifiés; elle permet l'afflux, au Niger, de cadres moyens : enseignants, mécaniciens, électriciens, plombiers, fermiers, horticulteurs, boulangers.

A la question plus précise : « Verriez-vous d'un bon œil que la Suisse tente une expérience du genre de celle des soldats du contingent français ? », le président nigérien répondait : « Si j'étais sûr qu'une demande nigérienne serait bien accueillie, j'adresserais

au Conseil fédéral la même requête que j'ai déjà envoyée à la République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et aux pays scandinaves. »

Plus récemment nous commentions (D.P. n° 48) les espoirs suscités par les déclarations du ministre Olivier Long devant les membres vaudois de la Société suisse des officiers : « A l'instar de la France qui offre la faculté de remplacer le service militaire par un service d'aide technique, nos jeunes gens devraient aller une année, au terme de leurs études ou de leur apprentissage, former les cadres de ces pays en voie de développement. »

L'opposition à de tels projets a été résumée par le colonel commandant de corps Pierre Hirschy, chef de l'instruction de l'armée. Elle tient dans les arguments suivants :

La durée de notre service est trop courte : 9 mois en comptant l'école de recrue et les huit cours de répétition en élite. — La difficulté est réelle; elle tient à l'organisation de notre service de milices, mais elle n'a rien d'insurmontable; il serait facile d'engager pour deux ans les conscrits : les neuf premiers mois, ils seraient soldés, puis ensuite salariés par la coopération technique suisse.

Nos recrues ont vingt ans, alors qu'un volontaire pour la coopération doit être habile et sûr dans son métier, ce qui ne s'acquiert guère avant vingt-cinq ans. — Cette difficulté-là est valable pour tous les pays qui pratiquent cette forme d'aide; pourquoi les conscrits suisses seraient-ils intellectuellement et professionnellement en retard ? D'ailleurs, il n'est pas indispensable qu'ils accomplissent ce service à vingt ans juste, même l'école de recrue peut, pour des raisons valables, être retardée.

Nos effectifs militaires sont trop faibles; la protection de la population civile absorbera beaucoup de forces. — La Suisse en est-elle toujours aux gros bataillons ? D'ailleurs le soldat qui aurait servi à l'étranger pourrait comme landwehrien ou landsturmien être mobilisable.

Notre constitution s'y oppose. — On ne voit pas en quoi, s'il s'agit d'une nouvelle interprétation du service obligatoire.

Le système belge

On objecte volontiers que ce qui est possible pour la France (pays de moyenne grandeur, qui organise sa défense en fonction d'un armement atomique) ne l'est pas pour un petit pays. Qu'on se réfère à la loi belge du 30 avril 1962. Nous en donnons ci-dessous une description de type fiche signalétique.

Selon la loi du 30 avril 1962, est en droit d'être exempté du service militaire l'inscrit qui est porteur du diplôme de docteur en médecine, de vétérinaire ou d'ingénieur et celui dont l'exercice de la profession ou les connaissances spéciales peuvent être utiles à un pays en voie de développement.

Les professions suivantes sont intéressées :

- a) le personnel enseignant
- b) les ingénieurs techniciens;
- c) les pharmaciens, les biologistes et les licenciés en sciences dentaires;
- d) les assistants sociaux;
- e) les radio-techniciens;
- f) les licenciés en sciences politiques et administratives appliquées aux pays en voie de développement;
- g) les gradués en coopération technique agricole internationale;
- h) les architectes.

La loi belge prévoit que les recrues au bénéfice de la dispense doivent servir un minimum de trois ans dans un des pays qui bénéficient de l'assistance technique de l'ONU, soit :

- les pays d'Afrique, à l'exception de l'Union sud-africaine;
- les pays d'Amérique, à l'exception des USA et du Canada;
- les pays d'Asie à l'exception de l'URSS et de la Chine populaire;
- les pays d'Océanie, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Vous êtes d'accord sur le partage de sept sièges; et sur quoi d'autre encore? (suite)

Les bonnes intentions

Le peuple suspecte volontiers le zèle réformateur des partis à la veille des élections. Et pourtant, toutes sincères qu'elles sont, il est évident que les promesses ne peuvent être tenues, non en intention, mais en fait. La gauche n'a, voyez plus haut, aucune chance dans l'immédiat de renverser tous les obstacles : elle pourra donc dire honnêtement qu'elle a voulu tenir ses promesses, mais qu'elle a dû compter avec les autres, qu'elle a été battue, etc. En fait, les élections, et nous avons déjà consacré des articles à l'étude de ce phénomène, sont avant tout une manière de se compter. La Suisse fait de la micro-politique. L'avance d'un parti est toujours trop limitée pour qu'interviennent de spectaculaires renversements. L'un peut sortir renforcé; ce n'est pas les nouveaux sièges qu'il détiendra qui bouleverseront l'échiquier; mais on considérera les idées qu'il porte comme ayant un répondant populaire. Chacun en tiendra compte un peu. La politique en sera infléchie, mais les obstacles majeurs ne tomberont pas. D'où la recherche d'une autre formule.

Le programme de législation

La gauche socialiste n'aime guère brandir les menaces de retour à l'opposition, ne serait-ce que par peur d'être prise au mot. Lorsque un, puis deux socialistes entrèrent au Conseiller fédéral, cette crainte était fondée. Des sièges étaient reçus, ils n'étaient pas arrachés. Une majorité centre-droite était aussi possible. Elle pouvait en tout temps faire remarquer à une gauche trop boudeuse qu'elle saurait se passer d'elle pour gouverner.

Le cadeau définissait exactement la part tolérée de réformisme. Mais aujourd'hui, à l'heure des difficultés, la droite ne peut pas gouverner seule; aucun projet, nous sommes en démocratie directe, ne passerait devant le peuple; déjà les arrêtés conjoncturels auraient été repoussés si la gauche avait dit non. C'est donc une position de force; et l'on peut négocier quand on est en position de force.

Cette marge de négociation n'est pas illimitée, certes, on ne saurait obliger les autres à être le contraire de ce qu'ils sont. Mais ni le parti radical, ni le parti conservateur chrétien-social ne sont monolithiques; il y a chez eux des courants réformistes, il faut les contraindre à prendre parti.

La gauche aurait donc intérêt avant les élections à préparer un programme minimum, parallèlement à ses objectifs plus lointains. Sur ce programme de réformes, objet de négociations, un accord valable pour la législature devrait être obtenu; à défaut, la participation n'a pas de sens.

Plutôt que de s'évertuer à prouver combien ils sont différents les uns des autres, ce qui préélectorale-ment n'excite personne, il serait plus heureux que les partis nous disent sur quoi ils sont d'accord; on sait à l'avance qu'ils se retrouveront au gouvernement. Sur quelle base ?

Indispensable

Le programme minimum nous semble indispensable pour deux raisons.

Il serait l'occasion de rendre à la politique son prix. On sait que les associations économiques précon-sultées par le Conseil fédéral et l'administration pèsent d'un poids décisif dans la préparation des lois et des décisions. Elles perdraient à juste titre une part de leur influence, si les partis définissaient les lignes directrices de leur action pour quatre ans.

Enfin, si nous n'entrons pas dans le réformisme, l'opposition prendra de plus en plus des formes pou-

jadistes ou de style Vigilants; nous deviendrons ingouvernables.

Ces réformes indispensables devraient, à nos yeux, toucher à la politique fiscale, à la politique économique, à la politique européenne. Nous développerons chacun de ces points dans nos prochains numéros. Chacun prête à discussion.

Mais nous aimerions préalablement voir largement débattue cette question de principe. Les partis qui, au Conseil fédéral, s'entendent pour se partager l'exercice du pouvoir, sont d'accord entre eux sur quelle politique ? Qu'ils se préparent à nous le dire en 1967.

L'anarchisme est-il mort?

La technique, si elle nous libère d'un certain nombre de contraintes matérielles, développe aussi des germes totalitaires. La mise en condition est facilitée, devient plus étouffante. Aussi la protestation libertaire est-elle plus actuelle que jamais. La pensée anarchiste retrouve de sa force. Elle mérite d'être mieux connue encore. Une anthologie de textes anarchistes, choisis par Daniel Guérin, sera pour nous l'occasion de présenter, dans nos prochains numéros, quelques textes, quelques auteurs qui sont des classiques de l'anarchisme. Puis nous consacrerons une série d'articles à quelques penseurs anarchistes. A James Guillaume d'abord, dans notre prochain numéro.

Aujourd'hui, Cherpillod introduit le sujet.

D.P.

Famille déchirée

Comme à la nuit le jour, l'anarchisme paraît s'opposer au marxisme. Apparence trompeuse. C'est l'un des mérites de Daniel Guérin que d'avoir révisé ce jugement sommaire qui, prétendant définir l'un par la négation de l'autre, les rend tous deux inintelligibles. Ils visent en effet l'un et l'autre au même but: la prise en charge de la société tout entière par l'ensemble des producteurs. Mais chacun veut aller au but par l'emprunt de voies qui divergent. Le cheminement anarchiste passe par la suppression immédiate de l'Etat. Les marxistes se satisfont de postuler son dépérissement, lequel peut être indéfiniment renvoyé : il est, disent-ils, toujours trop tôt pour desaisir l'Etat de ses prérogatives; l'être humain ne possède pas, ce vieil enfant, la maturité nécessaire qui l'autoriserait à se défaire du tuteur. Le gouvernement de l'homme par l'homme, c'est, affirme Proudhon, la servitude : Marx n'y contredit pas, mais cette vérité métaphysique, il la fait descendre du ciel pour l'installer sur le terrain qu'il croit solide de l'histoire. Ce n'est pas que Karl Marx n'ait entrevu, avec sa clairvoyance coutumière, le péril de la bureaucratie. N'écrit-il pas, dans la « Critique de la philosophie du droit de Hegel » : « L'esprit bureaucratique est un esprit de bout en bout jésuite, théologique. Les bureaucrates sont les jésuites et les théologiens de l'Etat. La bureaucratie est la République prêtre. » Reste que Marx, en conservant l'Etat, est obligé de garder ses serviteurs qui sont les maîtres des hommes. Nous tombons là sur une antinomie de la pensée marxiste.

Toute dispute scolastique évanouie, une fois écartées les rivalités personnelles, la querelle de l'anarchisme et du marxisme reproduit le conflit du possible et du souhaitable.

Pour les marxistes, les anars sont des rêveurs. Pour ceux-ci, les premiers sont des endormeurs apaisant à bon compte les revendications prolétariennes. Les héritiers de Marx exhibent triomphalement des résultats non négligeables. Les fils spirituels de Proudhon et de Bakounine ont lamentablement foiré. La bataille pourtant n'est pas finie. Si les anars ont chu dans le folklore, leurs idées — ou du moins nombre d'entre elles — ont rajeuni.

Ni Dieu ni Maître

L'équipe des « Editions de Delphes », depuis quelques années, a réédité des ouvrages introuvables. Je

les possède à peu près tous et il n'en est pas un qui m'ait déçu. Ni « Le tableau de Paris », de Jules Vallès, ni « Les Cathares » (études sur l'hérésie arienne et la civilisation occitane) ni surtout ces deux épopées — genre littéraire pas mort ! — « Histoire de la Commune » et « L'An I de la Révolution russe », respectivement de Lissagaray et Victor Serge. En publiant « Ni Dieu ni Maître », recueil de textes anarchistes, les Editions de Delphes ont accompli une œuvre nécessaire. C'est une anthologie. Un beau bouquet avec point trop de fanes et dans lequel ne se sont introduites que de rares fleurs artificielles. Libertaire à qui la grâce anarchiste a manqué, je ne sais si Makhno ** était la pureté révolutionnaire même, ni si l'autogestion que la F.A.I. *** s'est efforcée de promouvoir voguait de succès en triomphe. Mais où l'anthologie, me semble-t-il, convaincant, c'est par la qualité des textes : Proudhon, Bakounine, Stirner, Guillaume enfin dont au nom près — ou peu s'en faut — j'ignorais tout. « Ni Dieu ni Maître » contribue à les faire mieux connaître et à les réhabiliter.

* 25, rue des Boulangers, Paris Ve

** Anarchiste ukrainien vers 1920

*** Fédération anarchiste ibérique

France-Dimanche

Toute la presse romande a réagi avec une exceptionnelle et légitime violence à l'article de « France-Dimanche » consacré à la mort de l'actrice Liliane Aubert. A juste titre, car cet article n'était destiné qu'au public suisse. Même près de Genève, l'édition française contenait en page une « Soraya a perdu deux enfants », et en page intérieure une « spécial Nancy » sur le « martyr de la femme esclave ». Il s'agit donc bien d'une tentative de travailler la Suisse romande avec des informations locales. La presse romande qui, en ce domaine, respecte le métier, était donc parfaitement habilitée à protester.

L'essentiel a été dit.

Nous ajouterons simplement ces quelques remarques. Le succès de « France-Dimanche » n'est pas fait seulement de scandale, mais d'un mélange de scandale et de moralisme, le moralisme étant ce qui justifie l'indiscrétion, comme dans les confidences de mémères. C'est le cancan à l'échelle industrielle. D'où le succès, le cancan « vertuiste » ayant beaucoup d'adeptes.

Si la presse romande désire réagir, pourquoi n'impose-t-elle aux vendeurs une limitation de l'affichage des hebdo français. Ce ne sont pas des affichettes, mais de véritables affiches qui sont étalées dans tous les tabacs, les seules qu'on puisse lire aisément d'une voiture. Pourquoi le tolérer sur le simple plan de la concurrence correcte ?

Beaucoup de journalistes n'ont pas reculé devant des adjectifs forts; surtout à l'égard du cynique auteur de l'article; mais ce journaliste participe à un système. Pourquoi ne pas viser plus haut ? M. Bernard Béguin, dans le « Journal de Genève », souhaitait que l'Etat eût saisi l'édition de « France-Dimanche ». Comment l'hebdo français aurait-il alors soutenu un procès ? Pourquoi rêver, à titre d'hypothèse, d'une arbitraire intervention par l'Etat ? Si procès on veut, il faut le rechercher à la manière journalistique, comme Zola dans « J'accuse ». Le directeur de cette publication est M. Pierre Lazareff. Il eût fallu écrire: M. Pierre Lazareff est un porc.

A nos lecteurs

Merci à ceux qui avec empressement et nombreux ont utilisé la carte commerciale-réponse pour nous communiquer des adresses utiles. Nous en attendons d'autres encore, merci.

Dans cette période d'ajustement des plaques d'expédition, nous serions heureux qu'on nous signale toute erreur d'acheminement.